



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 17 février 2023

POLLUTION DE L'AIR : FIN DE L'ALERTE DANS LE BASSIN LYONNAIS-NORD ISÈRE

Le dernier bulletin de *ATMO Auvergne-Rhône-Alpes* montre une amélioration de la qualité de l'air dans le bassin lyonnais / Nord Isère.

Par conséquent, la Préfète met fin aux mesures d'urgence (circulation différenciée, limitation de vitesse, restrictions sur l'épandage agricole...) dans le Rhône et la Métropole de Lyon à compter de vendredi 17 février 2023, 17h00.

RAPPELS UTILES :

Il est interdit de brûler ses déchets verts

L'utilisation des cheminées « à foyer ouvert » sera interdite
dans la Métropole de Lyon à partir du 1^{er} avril 2023

Les véhicules Crit'air 5 et non-classés ne peuvent pas circuler au sein de
la [Zone à Faibles Émissions](#) (ZFE) de la Métropole de Lyon depuis le 1^{er} septembre 2022

**Cabinet de la préfète de région
Auvergne-Rhône-Alpes**

Benoît GAILLET
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69